

À la Une : le RNVP

En avril 2015, l'Insee a mis à jour la documentation des produits de diffusion, présente sur le site Sirene.fr. Cette mise à jour porte essentiellement sur les changements dus à la mise en place du traitement RNVP (Restructuration, Normalisation et Validation Postale) fin mai 2014. Étape majeure de la refonte des produits de diffusion Sirene, le RNVP participe à la qualité d'adressage des données diffusées en mettant aux normes postales les adresses des fichiers d'établissements.

Afin de compléter notre précédente lettre d'information sur ce sujet, un récapitulatif des principales caractéristiques du RNVP (définition, traitement, variables concernées...) est présenté ci-après.

Principales caractéristiques du RNVP

Définition

Le RNVP est un traitement informatique pour les adresses postales qui permet :

- une mise au format et une normalisation d'adresses selon la norme AFNOR XPZ 10-011 (Association Française de NORmalisation) ;
- de corriger des adresses comportant des erreurs ;
- de réduire les PND (Plis Non Distribués) ou NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée).

Traitement

Les adresses issues du répertoire déclarées par les entreprises sont confrontées aux référentiels postaux Hexaposte, Hexavia et Cedexa, eux-mêmes mis à jour mensuellement.

A savoir : l'Insee ne peut modifier le traitement opéré sur ces adresses postales diffusées ; aucune intervention ni correction ne sont possibles par notre équipe informatique après le passage du RNVP.

Variables concernées

Seules les variables relatives au « bloc adresse » (variables allant de L1_NOMEN à L7_ETRG) sont concernées par le traitement RNVP (et redressées le cas échéant).

A savoir : si l'adresse est non reconnue par le RNVP, les valeurs sont diffusées telles que déclarées au répertoire (adresses à l'étranger, voie déclarée non trouvée dans les référentiels postaux...).

Les variables relatives à « la localisation géographique de l'établissement » (NUMVOIE, INDREP, TYPVOIE, LIBVOIE, CODPOS, CEDEX), disponibles dans les dessins L et XL, ne sont pas concernées par le traitement RNVP.

A savoir : ces variables sont à l'image de celles enregistrées dans le répertoire et correspondent à l'adresse telle que déclarée par l'entreprise.

Avis de situation

L'avis de situation au répertoire Sirene (consultable sur internet : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis-formulaire.jsp>) est à l'image du répertoire Sirene et non de la base de diffusion Sirene. Les adresses présentes dans l'avis de situation ne sont pas traitées par le RNVP. Par conséquent, des différences peuvent être constatées pour un même établissement au niveau du découpage et de la présentation des données avec l'adresse postale présente dans nos produits diffusés. Le site Sirene.fr présente les mêmes informations que les produits.

Principales caractéristiques du RNVP (suite)**Documentation**

Après passage du RNVP, les résultats ne correspondent pas toujours aux définitions premières des variables du bloc adresse. Ainsi, par exemple :

- la variable L2_COMP n'est plus associée au complément de nom de l'entreprise mais "à la 2ème ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP".

--> Cette variable peut en effet contenir, après passage du RNVP, des données relatives au complément d'adresse.

- la variable L3_CADR n'est plus associée au complément d'adresse mais "à la 3ème ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP".

--> Cette variable peut en effet contenir, après passage RNVP, des données relatives aux numéros et libellés de voie.

→ La définition des variables du bloc adresse a ainsi été modifiée afin d'éviter toute mauvaise interprétation de la part des utilisateurs des données Sirene. La documentation a été actualisée et mise en ligne sur le site sirene.fr <http://www.sirene.fr/sirene/public/static/contenu-fichiers> :

« Les variables allant de L1_NOMEN à L7_ETRG sont soumises à un traitement visant à les rendre conformes à la norme RNVP (Restructuration, Normalisation et Validation Postale).

A l'issue de cette opération, si l'adresse peut être normalisée, alors :

La variable L1_NOMEN est la première ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP.

La variable L2_COMP est la deuxième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

La variable L3_CADR est la troisième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

La variable L4_VOIE est la quatrième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

La variable L5_DISP est la cinquième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

La variable L6_POST est la sixième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

La variable L7_ETRG est la septième ligne de l'adressage de l'établissement à la norme RNVP

Dans le cas contraire, les variables allant de L1_NOMEN à L7_ETRG ne sont pas à la norme RNVP mais demeurent des variables d'adresse et doivent être utilisées comme telles. »

A savoir : pour obtenir la raison sociale, nous conseillons d'utiliser la variable NOMEN_LONG qui est dédiée exclusivement à la raison sociale de l'entreprise ou au nom de l'entrepreneur individuel (longueur maximale : 131 caractères). L'emploi de la variable L1_NOMEN est déconseillé.

Service web RNVP

Le site de l'éditeur du logiciel RNVP, permet de réaliser en ligne la normalisation d'une adresse par le RNVP : <https://www.amabis.com/service-web-rnvp/>

Retrouvez toutes les informations sur la base de données Sirene sur www.sirene.fr

Retrouvez toutes les
publications et statistiques
du thème « Entreprises »
sur insee.fr

Recherchez un établissement
ou une entreprise
sur sirene.fr

Tous les services de
sirene.fr

